



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-NOT-091

Déposé le : 16.05.19

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : 6 mois

Titre de la motion

Apporter une réponse urgente aux problématiques en matière de smartphone, applications et réseaux sociaux, dans le cadre de l'école vaudoise.

Texte déposé

Ces 10 dernières années, nous avons connu une révolution extrême en matière de technologie. Je parle, bien évidemment, des smartphones et de l'arrivée des applications et des réseaux sociaux.

Certaines dérives, principalement liées à une méconnaissance générale, se sont accélérées ces dernières années, et plus particulièrement ces derniers mois. De quoi parle-t-on ? – D'applications, jeux, réseaux sociaux, données personnelles, identité numérique et publicités.

L'école vaudoise tente d'apporter des solutions, c'est bien ! Néanmoins, pour l'instant, ces démarches s'avèrent être largement insuffisantes. Tant au niveau technique que préventif, une formation efficace et régulièrement mise à jour est absolument nécessaire.

Quels sont les problématiques actuelles et quelles sont leurs conséquences ?

- 1) Les développeurs de jeux et applications ont pour objectif de rendre leurs utilisateurs dépendants. Les méthodes sont développées avec l'aide de spécialistes en psychologie et la mise en compétition des joueurs est prévue pour les rendre accros. **C'est une nouveauté par rapport aux années 1990-2010.**
Conséquences ? Les méthodes fonctionnent et les addictions sont en nette hausse.
- 2) Les réseaux sociaux cultivent la recherche de l'approbation. Les utilisateurs deviennent dépendants à être rassurés perpétuellement sur, par exemple, leur attractivité physique ou le fait d'avoir une vie passionnante.
Conséquences ? Quand les « likes », et donc l'approbation, viennent à manquer, c'est la porte ouverte à la dépression, à l'isolement et, dans certains cas, au suicide.
Je rappelle que le suicide est la 1^{ère} cause de mortalité chez les jeunes Suisses de 15-29 ans, et malheureusement en constante hausse.
- 3) Certaines applications à la mode permettent de s'exprimer de manière anonyme. Malheureusement, beaucoup de jeunes utilisent ces plateformes pour demander des conseils médicaux ou rechercher un soutien psychologique. Et pourtant, nul besoin d'avoir entrepris des études de médecine pour savoir que les conseils médicaux et le soutien psychologique doivent être recherchés auprès de sa famille, de ses amis, ou auprès de professionnels spécialement formés. A aucun moment, un tel appui devrait être sollicité auprès d'une application anonyme, où n'importe quel illustre inconnu pourra répondre et aggraver la situation.
Conséquence ? **Isolement et perte de référence au monde réel.**
- 4) En janvier, la RTS titrait « Le smartphone, objet fétiche en passe de devenir notre "troisième cerveau" » et soulignait les graves conséquences de l'addiction : **déficit d'attention, perte de lien social, capacités cognitives en baisse.** Certaines études ont même constaté que la simple présence d'un smartphone éteint suffisait à perturber son utilisateur.
Aujourd'hui, il s'agit de prendre conscience de la gravité de la situation.
- 5) Début 2019, c'est la stupeur générale lorsqu'on apprenait que YouTube abritait une communauté pédophile, jetant un froid sur la supposée sécurité des applications dites 'mainstream' à courant dominant.
Conséquences ? Toutes les applications, même les plus banales, doivent dorénavant faire l'objet d'une prévention auprès des jeunes.
- 6) Nombreuses sont les autres problématiques à traiter. En voici brièvement quelques-unes :
 - Publicités ciblées : quand c'est gratuit, c'est vous le produit.
 - Collecte de données personnelles, quels sont les risques ?
 - Sensibilisation : qui possède les sites web et applications ?
Exemple, WhatsApp et Instagram sont propriétés de Facebook. Quelles sont les conséquences d'un tel cartel ? Quels sont leurs objectifs ?
 - Sensibilisation sur les droits des utilisateurs d'Internet et de leur identité numérique
 - Sensibilisation au harcèlement

En réponse à ces problématiques représentant un **défi de santé publique**, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi visant à confier les nouvelles missions suivantes à ses services :

- Établir, avec l'aide de professionnels, une brochure explicative (sous une forme à définir) détaillant en profondeur les problématiques précitées, ainsi que celles qu'ils jugeront utiles. Procéder à sa mise à jour une fois par année, en fonction de l'évolution technologique et des tendances observées.
- Établir un cours annuel récurrent, sous une forme à définir (demi journée à thème, séminaire, projet d'établissement...) dans le cadre de l'école obligatoire, pour sensibiliser les écoliers à ces graves problématiques. La brochure précitée fera office de support de cours.

Compte tenu de l'urgence de la situation, le Grand conseil décide d'un délai de 6 mois pour l'établissement d'un projet de loi en réponse à la motion.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Yann Glayre

Signature :





Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

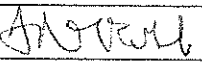
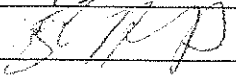
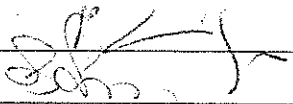
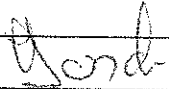
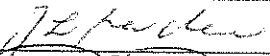

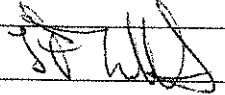

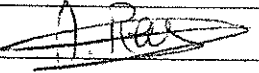

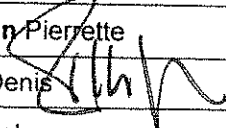
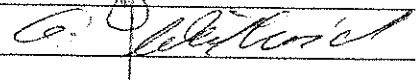
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José 
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard 	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquo Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc 	Favrod Pierre Alain 
Baux Céline 	Christen Jérôme 	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Elita	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain 
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien 	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas 
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine 
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe 	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan 	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André 	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe 	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc 
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis 	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves 	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François 
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice 
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette 	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge 	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe 
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette 	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre